Aix*Marseille université
Socialement engagée

Arrêté prorogatif DAJI/AP/2024/n°01
Portant prorogation générale du mandat des représentants du personnel au Conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion,

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.711-1, L.713-1 et L.713-3,
Vu les statuts d'Aix-Marseille Université, notamment ses articles 5 à 7,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu les statuts de la Faculté d'Economie et de Gestion, notamment son article 6,
Vu l'arrêté électoral du 20 décembre 2019 portant renouvellement complet des représentants des personnels au Conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion,

Considérant que les élections portant renouvellement complet des représentants des personnels et des usagers au Conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion sont prévues le 19 mars 2024 prochain,
Considérant que le mandat actuel des représentants des personnels au Conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion arrive à échéance le 6 février 2024,
Considérant que le mandat actuel des représentants des usagers au Conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion court quant à lui jusqu'au 9 mars 2024 inclus,
Considérant la nécessité de rétablir la concomitance des mandats des personnels et des usagers au sein du Conseil de la composante afin notamment d'assurer de façon pérenne la participation et la représentativité des enseignants et des étudiants au sein de cette instance,

Par conséquent :

ARRÊTE

Article 1er
Le mandat des représentants du personnel au Conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion est prorogé jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Article 2
Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université.

Article 3
Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers de la Faculté d'Economie et de Gestion.

Article 4
Le Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 22 décembre 2023

Université d'Aix-Marseille · AMU ·

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Aix-Marseille Université - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : **+33 (0)4 91 39 65 00** - Fax : **+33 (0)4 91 31 31 36** - Site web : **www.univ-amu.fr**